



Municipalité
D'Orges

Orges, le 18 août 2025

Séance du Conseil Général du 25 septembre 2025

Préavis n° 10-2025
Autorisation – inscription de servitudes au Registre Foncier

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous demandons l'autorisation de pouvoir inscrire toutes les servitudes suivantes.

Conclusion

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre demande en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- Art. 1 : D'autoriser la modification de la servitude de passage à pied et tous véhicules, ID 1999/3488, au bénéfice de la parcelle 88 de la Commune de Vugelles-La Mothe, propriété de la Commune d'Orges.

- Art. 2 : D'autoriser la constitution de servitudes de passage public à pied, grevant les parcelles 42, 44, 47 et 2508 de la Commune d'Orges, en faveur de la Commune d'Orges.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


André Cachin



La Secrétaire


Anne Hofstetter